

RAPPORT ANNUEL 2011-2012

Comité consultatif national

L'honorable Frank Iacobucci,
C.C., c.r., *Président*

L'honorable Gérard V. La
Forest, C.C., c.r., *Président
honoraire*

L'honorable Peter Cory, C.C.,
C.D., c.r., *Président honoraire*

L'honorable John C. Major,
C.C., c.r., *Président honoraire*

L'honorable Michel
Bastarache, C.C, *Président
honoraire*

L'honorable Louise
Charron, *Présidente honoraire*

L'honorable Ian Binnie, C.C,
c.r., *Président honoraire*

Sheila Block, M.B., *déléguée
de l'Ontario*

Frank R. Foran, c.r., *délégué de
l'Alberta*

Daniel Jutras, *délégué du
Québec*

Richard Peck, c.r., *délégué de
la Colombie-Britannique*

Richard J. Scott, c.r., *délégué
des provinces atlantiques*

Shantona Chaudhury,
Directrice générale

Grégoire Webber, *Directeur
général*

En 2011-2012, l'Institut de plaidoirie devant la Cour suprême a terminé sa cinquième année d'activités, durant laquelle elle a continué de fournir à l'avocat ayant une cause devant la Cour une session de plaidoirie rigoureuse. Le programme de plaidoirie de l'Institut vise à améliorer la qualité et l'efficacité des plaidoiries devant la Cour suprême en reproduisant l'expérience de plaidoirie orale devant la dernière instance judiciaire du pays. Un comité d'avocats chevronnés écoute la plaidoirie de l'avocat et offre des commentaires francs et constructifs afin de lui donner l'opportunité de présenter à la Cour une argumentation soignée et efficace.

Au cours de la période 2011-2012, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie gratuites et non partisans pour approximativement 47 p. cent des dossiers devant la Cour suprême du Canada, une importante augmentation par rapport aux années précédentes. Les avocats qui ont recours aux services de l'Institut proviennent tant du gouvernement que de la pratique privée et l'Institut a offert des sessions de plaidoirie dans des dossiers civil et criminel, y compris plusieurs en droit constitutionnel. Au cours de certaines des sessions de la Cour, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie pour plus que 50 p. cent des dossiers d'une province donnée. Nous soulignons qu'au cours de l'année, 77 p. cent des dossiers du Québec et 56 p. cent des dossiers de la Colombie-Britannique ont bénéficié du programme de l'Institut.

Les avocats qui ont eu recours aux services de l'Institut en 2011-2012 comprennent à la fois les habitués de la Cour et ceux qui y apparaissaient pour la première fois. Des avocats de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec et des provinces atlantiques ont fait la demande d'une session de plaidoirie dans le cadre de leur préparation.

Soixante-quatre (64) avocats ont donné leur temps sur une base *pro bono* en agissant comme conseillers en plaidoirie pour leurs pairs en leur offrant des conseils basés sur leur propre expérience devant la Cour. Plusieurs ont participé à plus d'une session, illustrant l'engagement de nos conseillers envers la profession juridique et le public. Afin d'accommoder la demande croissante dans chacune de nos régions, l'Institut a invité de nouveaux conseillers à se joindre aux rangs de membres de l'Institut dans plusieurs provinces.

Plusieurs changements au sein de l'Institut ont eu lieu au cours de la dernière année. Suite à leur retraite de la Cour suprême, l'honorable Ian Binnie, C.C., c.r., et l'honorable Louise Charron se sont joints à l'Institut à titre de présidents honoraires. De plus, Richard J. Scott, c.r., a remplacé Michael J. Wood, c.r., à la

présidence du comité régional des provinces atlantiques à l'occasion de la nomination de M. Wood à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. David Coles, c.r., s'est également joint au comité régional comme représentant de la Nouvelle-Écosse. Finalement, Shantona Chaudhury, du cabinet Pape Barristers, a été nommé directrice générale de l'Institut suite à la fin du mandat de directeur général de Owen Rees. Depuis le mois de septembre 2012, M. Rees est adjoint exécutif juridique à la Cour suprême du Canada.

Nous estimons que depuis 2006, les conseillers en plaidoirie ainsi que les membres du conseil d'administration et les directeurs généraux de l'Institut ont contribué au delà de 1 800 000\$ en services *pro bono* au bénéfice des avocats appelés à plaider devant la Cour suprême du Canada et de leurs clients. Les témoignages des avocats ayant eu recours à l'Institut confirment le dévouement de nos conseillers en plaidoirie qui consacrent leur temps à la préparation des sessions.

L'Institut demeure dans un bon état financier, mais devra bientôt faire demande pour des fonds additionnels afin d'assurer le bon déroulement de ses activités. Les coûts d'opération de l'Institut sont faibles et ses programmes peuvent être mis en œuvre grâce à la volonté de tous ses membres de participer à ses activités sur une base *pro bono*. Nous remercions Torys S.E.N.C.R.L. pour ses services *pro bono* en appui à notre statut d'organisme de bienfaisance enregistré.